QUOTIDIEN — 30 CENTIMES

DIMANCHE 10 JANVIER 1937

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION
LILLE. 108, Rue de Paris
PARIS. 43, Bd. Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Egalité de Roubaix-Tourcoing

BUREAUX : ROUBAIX 45, rue de la Gare, 45 Téléph. 351-17
TOURCOING 3, rue Fidèle Lehoucq Téléph. 9-85

DIRECTRICE : Mme Eug. GUILLAUME.

AU PAYS DU FUHRER

SOUS LE RÈGNE DE L'ERSATZ-ROI

— I —

" Votre côtelette est dans la poubelle "

Le Docteur GŒBBELS

A Berlin, M. Dupont s'appelle M. Schultze et M. Durand a pris le nom de M. Müller. Or donc, M. Schultze joue aux cartes avec M. Müller qui abat un atout et gagne.

— « **Sie hatten ein Kotelett im Müllelmer, lieber Freund !** » (vous aviez une « côtelette dans la poubelle », cher ami!) dit M. Schultze, surpris de cette victoire.

Mme Müller, par ces temps de crise, a défait une vieille robe, dont elle a tiré une nouvelle. Etonnée de cette transformation, Mme Schultze s'écrie :

— « **Gott, das ist wie Kotelett im Müllelmer !** » (Dieu, c'est comme « côtelette dans la poubelle ! »).

D'un bout à l'autre du Reich, la « côtelette dans la poubelle » a pris la valeur d'un proverbe. Possédez-vous quelque chose dont vous ignorez la valeur, faites-vous quelque chose de rien, en bref ! surprenez-vous l'admiration d'un de vos amis, que celui-ci vous dira :

— « C'est comme « côtelette dans la poubelle ! »

Et si, étonné à votre tour, vous demandez des explications, on vous répondra :

— « Ignorez-vous donc le plan quadriennal de notre **Führer ?** »

Telle est bien, en effet, l'origine de ce **Schlagwort**, de ce mot à l'emporte-pièce qui connaît une popularité énorme, mi-sérieuse et mi-humoristique, et dont on prétend qu'il a été forgé par le ministre de la Propagande M. Gœbbels.

Charles REBER.

(LIRE LA SUITE EN CINQUIEME PAGE)

LA QUESTION D'ALEXANDRETTE

LA TURQUIE PRÉPARE UN PROJET DE RÈGLEMENT

Une photographie du Général HUNTZIGER Commandant en Chef des troupes françaises du Levant, qui a eu plusieurs entretiens avec M. Pierre VIENOT, Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, au sujet des revendications du Gouvernement d'Ankara sur les populations d'Alexandrette.

Lire notre information en cinquième page

LA GUERRE CIVILE EN ESPAGNE

LES REBELLES continuent à exercer une violente pression sur tous les fronts

LES TROUPES RÉPUBLICAINES OPPOSENT UNE RÉSISTANCE DÉCIDÉE A LEURS ATTAQUES INCESSANTES

Les insurgés annoncent la prise d'Aravaca

Madrid, 9. — Le Conseil délégué pour la défense de Madrid publie à midi le communiqué suivant :

« Malgré les très lourdes pertes qui leur ont été infligées au cours des derniers combats au nord-ouest de Madrid, les rebelles, appuyés par un très puissant matériel et de nouveaux renforts de troupes allemandes, continuent à exercer une violente pression sur tous les fronts, notamment dans le secteur d'Aravaca. Efficacement soutenues par l'aviation, les troupes républicaines opposent aux attaques incessantes de l'ennemi une résistance décidée ».

Dans une tranchée occupée par les Gouvernementaux à la Casa del Campo, à MADRID, une « Capitaine » inspecte le champ de bataille.

L'offensive ralentit

Madrid, 9. — La forte pression que les troupes insurgées ont exercée hier et avant-hier devant Madrid semble diminuer d'intensité. Le combat continue mais la résistance opiniâtre des soldats républicains, qui ont supporté sans perdre de terrain les attaques adverses au nord-ouest de la capitale, a enfin ralenti l'offensive.

Les nombreuses pertes que les insurgés ont subies, dues en grande partie à la technique d'avance en masse qu'ils ont employée, se font probablement sentir. Pendant toute la matinée les avions gouvernementaux ont bombardé les positions occupées par les assaillants. Les 16 avions de chasse envoyés à leur rencontre n'ont pu les empêcher de remplir leur mission.

Nouveaux bombardements aériens de Madrid

Madrid, 9. — La capitale a connu hier des heures pénibles, du fait de l'intense bombardement dont elle a été l'objet. A minuit 30, les milieux officiels se bornaient à signaler qu'on avait relevé plusieurs morts et blessés à la suite des raids des avions insurgés.

Le quartier de Salamanca, dit de « sécurité », a été l'un des plus éprouvés. Plusieurs incendies s'y sont déclarés ; quelques-uns, de peu d'importance, ont été rapidement maîtrisés.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

POUR 20 FRANCS...

UN CHAUFFEUR DE TAXI VICTIME D'UN BANDIT EN FORÊT DE SÉNART

L'agresseur, qui tira deux coups de revolver dans la tête de la malheureuse victime, a été arrêté

Corbeil, 9. — Voici dans quelles circonstances un chauffeur de taxi parisien a été victime, la nuit dernière, d'un attentat en forêt de Sénart. M. Marcel Parsault, âgé de 32 ans, chauffeur de taxi, domicilié à Paris, 36, rue de l'Ouest, était arrêté, hier, vers 20 heures, alors qu'il passait avec son taxi place Clichy, à Paris, par un jeune homme élégamment vêtu qui lui demanda de le conduire dans la région de Corbeil. Le chauffeur accepta et le voyageur prit place dans la voiture.

Mais, arrivé en forêt de Sénart, non loin de Brunoy, sous un prétexte quelconque, le voyageur frappa à la vitre et demanda au chauffeur de bien vouloir s'arrêter. A peine le chauffeur avait-il stoppé que l'individu, qui se trouvait derrière lui, lui tira deux balles de revolver à la tête. Le chauffeur fit le mort et son agresseur le dévalisa de son portefeuille renfermant ses papiers d'identité et de son porte-monnaie contenant une vingtaine de francs, puis disparut.

Malgré ses blessures graves, le chauffeur Persault put se traîner jusqu'à la caserne de gendarmerie de Brunoy, où il fit le récit de l'agression dont il venait d'être victime. Il précisa même que l'auteur était connu de lui sous le nom de Clément Goujon, âgé de 26 à 30 ans, habitant Paris, 30, rue de Liége, et qu'il le connaissait pour l'avoir chargé à diverses reprises dans son taxi.

Le chauffeur Persault a été aussitôt transporté dans un état très grave à l'hôpital de Villeneuve-Saint-Georges.

Le capitaine de gendarmerie Morin, de Corbeil, et la première brigade mobile, alertés téléphoniquement, poursuivent leurs recherches. Une étroite surveillance a été exercée aux abords du domicile du meurtrier.

Arrestation de l'assassin

Villeneuve-Saint-Georges, 9. — Le bandit Clément Goujon, domicilié à Paris, 30, rue de Liége, qui, la nuit dernière, dans la forêt de Sénart, blessa grièvement de deux balles de revolver dans la tête le chauffeur de taxi Marcel Persault, qu'il dévalisa d'une somme de vingt francs, vient d'être arrêté par la gendarmerie de Villeneuve-Saint-Georges, alors qu'il venait de descendre d'un train dans cette gare. Clément Goujon a été aussitôt mis à la disposition du Parquet de Corbeil.

Lire, en septième page :

" JOYEUX RÉVEIL "

LE CONFLIT de la Métallurgie Lilloise va-t-il rebondir ?

Le Syndicat indépendant des agents de maîtrise décide de ne pas reprendre le travail lundi

LE SYNDICAT DES METAUX DE LILLE CONSIDERE CE GESTE COMME UNE " PROVOCATION " CONTRE LA SENTENCE ARBITRALE

Tandis que les ouvriers se disposent à reprendre bien tranquillement le travail dès lundi matin dans les usines et ateliers, que les arbitres MM. Arbel et Bourneton confèrent avec M. Matter, premier président de la Cour de cassation à Paris, pour faire trancher en dernier ressort le différend que constituent encore les vingt-trois cas demeurés en litige, le Syndicat indépendant des agents de maîtrise qui comprend 480 membres, a tenu samedi matin à Lille une réunion au cours de laquelle un ordre du jour a été voté qui stipule la volonté des agents de maîtrise de ne pas reprendre le travail.

Voici d'ailleurs à ce sujet la déclaration qui a été faite à la presse par les dirigeants du Syndicat hier après-midi :

« Le S. I. A. M. considère que les questions litigieuses qui sont à arbitrer par M. le président de la Cour de cassation intéressent non seulement les ouvriers, mais les ingénieurs et agents de maîtrise, à cause des plaintes réciproques. Aussi juge-t-il que les deux arbitres désignés par les patrons et les ouvriers n'ont pas qualité pour représenter les ingénieurs et agents de maîtrise dans le présent conflit.

» Nous avons fait, à ce sujet, en temps utile, toutes réserves et nous regrettons que notre demande de désignation de M. Gossard, ingénieur à Lille, comme arbitre n'ait pas été prise en considération.

» C'est pourquoi nous avons, vendredi, décidé de ne pas reprendre le travail le lundi 11 janvier, si nous n'obtenions pas d'ici là satisfaction.

» Lorsque les membres de notre Syndicat ont connu, ce matin seulement, la gravité des plaintes déposées contre certains de leurs collègues, ils n'ont pas voulu attendre lundi pour mettre leur projet à exécution et ils ont abandonné immédiatement le travail. »

Le point de vue du Syndicat ouvrier des Métaux

M. Carles, préfet du Nord, a été informé de cette décision dans la journée d'hier.

Il en a fait part au Syndicat des métaux de Lille et nous avons eu l'occasion de recueillir des secrétaires de ce syndicat la déclaration suivante qui marque le point de vue des ouvriers dans cette décision prise par le S.I.A.M.

« Les plaintes déposées reconventionnellement par le Syndicat contre des agents de maîtrise ne concernent que des éléments fascistes qui se sont livrés à des voies de faits contre des grévistes.

» Nous reconnaissons la valeur professionnelle, la capacité des agents de maîtrise comme leur rôle dans la production. Nous rendons hommage à la sincérité de ceux qui se sont délibérément mis du côté des ouvriers, mais nous considérons que le S. I. A. M. vient de faire un geste qui est une provocation contre la sentence arbitrale. Ce geste tend au surplus à priver de leurs salaires les camarades techniciens qui nous ont suivi dans notre mouvement.

» Nous sommes persuadés que de nombreux camarades techniciens et agents de maîtrise ne suivront pas ce nouveau mouvement injustifié. Ce que veut le S. I. A. M. c'est creuser plus profondément le fossé qu'on cherche à créer entre ouvriers et techniciens.

» Nous prendrons dimanche, en réunion des délégués, toutes dispositions utiles pour que la reprise du travail des ouvriers s'effectue normalement. »

M. l'Ingénieur GOSSART qui avait été désigné comme arbitre par les agents de maîtrise.

Ce matin, réunion des délégués à la Bourse du Travail

Le Syndicat de la métallurgie convoque pour aujourd'hui dimanche 10 janvier, à 9 h. 30, salle Cnudde, Bourse du Travail, 45, rue Léon-Gambetta à Lille, tous les délégués des usines qui étaient en grève, les délégués non en grève, ceux de l'automobile de la radio-électricité.

(Lire la suite en 2e page).

M. Matter a reçu MM. Arbel et Bourneton

Ceux-ci lui ont soumis les dossiers des ouvriers pour lesquels des sanctions sont demandées

(De notre Rédaction parisienne)

M. MATTER, Premier Président de la Cour de Cassation, surarbitre désigné récemment par M. Léon BLUM pour arbitrer certains conflits, a reçu hier les arbitres : MM. ARBEL, pour les patrons et BOURNETON, pour les ouvriers, venus lui soumettre les dossiers des 23 ouvriers de la métallurgie de LILLE contre lesquels sont réclamées des sanctions : 13 pour les patrons et 10 pour les syndicats ouvriers.

On se rappelle, en effet, que les cas des dossiers de ces 23 métallurgistes avaient été réservés pour un examen spécial et définitif.

Les pourparlers, commencés le matin à 9 h., se sont poursuivis jusqu'au soir à 18 h. 45, sans qu'aucune décision n'ait été prise. L'examen des dossiers reprendra ce matin à 9 h. 30.

L'INFANTICIDE DE FORT-MARDYCK DEVANT LES ASSISES DU NORD

ARMAND BARBRAU QUI ÉTRANGLA LE NOUVEAU-NÉ DE SA FILLE, CONDAMNÉ A 5 ANS DE RÉCLUSION. CELLE-CI FUT ACQUITTÉE

Une lettre anonyme parvenait en juin dernier, au Parquet de **Dunkerque**, dans laquelle il était indiqué qu'à **Fort-Mardyck**, une jeune femme avait mis au monde un enfant et l'avait fait disparaître.

Une enquête de gendarmerie révéla que les accusations, contenues dans la missive, étaient fondées.

Dans une fosse d'aisances, on retrouva le cadavre d'une petit être né viable. Détail navrant, l'enfant, avant d'être jeté dans la matière immonde, avait été étranglé.

Un père et sa fille dans le box

De ce crime particulièrement répugnant, répond une jeune femme de moins de dix-sept ans, Valentine Barbrau. A ses côtés prendra place dans le box des accusés, son père Amand Barbrau, qui, selon l'accusation, serait l'étrangleur du petit innocent.

Le 5 juin, Valentine Barbrau mettait un enfant au monde dans le water-closet de son habitation. Sans s'en rendre compte, dit-elle. Et elle s'en fut, délivrée, se reposer dans sa chambre. Non toutefois sans avoir entendu le petit pousser des cris.

Le père de la jeune mère, quelques instants plus tard, aurait été rechercher l'enfant et l'aurait étranglé, puis jeté dans la fosse où, quelques jours plus tard, on devait le découvrir.

Le mariage refusé

Le séducteur, dans cette affaire, étrange à plus d'un point de vue, apparaît cette fois sous un aspect presque sympathique.

Ce n'est point le classique personnage détestable qui, après avoir rendu mère une pauvre fille, l'abandonne à son triste sort. Il deviendra le meilleur témoin à décharge et le plus sérieux auxiliaire du défenseur de Valentine Barbrau.

Mais contons la genèse de ce déplorable roman qui a son épilogue en cour d'assises.

Fernand Caty, un jeune ouvrier agricole de 19 ans, fréquentait assidument Valentine Barbrau. Son frère avait déjà épousé une sœur de celle-ci. Il était admis chez les Barbau et, plusieurs fois par semaine, il y dînait. Il avait le ferme espoir de convoler en justes noces, quand brusquement, le père de sa fiancée, on ne sait trop pourquoi, lui interdit l'entrée de sa maison.

Il était trop tard pour une rupture. Un enfant allait naître. Les parents firent mine de l'ignorer. Ils étaient les seuls dans ce cas, par tout le village.

Les Barbrau croyaient, ou tout au moins affectaient de croire, que si leur fille devenait plus corpulente, c'était uniquement parce qu'elle avait été chloroformée, lors d'une opération quelque deux ans plus tôt.

Une gamine et un père qui l'accuse

Valentine Barbrau a l'allure d'une petite fillette un peu simple, qui roule de grands yeux noirs, et ronds derrière de grosses lunettes. Elle est d'une docilité extrême, quelque peu absente et, durant l'audience, on la surprendra souvent en train de bayer aux corneilles.

comme si les débats ne l'intéressaient que médiocrement.

Quant au père, il est antipathique au premier coup d'œil, dans ses vêtements sales. Une barbe aux poils noirs et drus a cru au hasard sur un visage mal lavé. Il ponctue toutes ses déclarations d'un salut militaire qui a le don d'amuser l'auditoire, mais aussi celui d'agacer la Cour.

Le président Mommessin fait le portrait des deux accusés. L'un et l'autre sont d'excellents travailleurs, mais aussi des vicieux.

Valentine Barbrau rappelle les faits. Elle poursuit :

« Mon père survint. Il étrangla le petit que j'avais abandonné et le fit disparaître dans la fosse ».

Après quoi, le meurtrier aurait ajouté : « Surtout, ne dis pas ce que j'ai fait ».

Barbrau, quelques heures plus tard, prévint aussi le fiancé. Celui-ci exprima le désir d'aller chercher un médecin.

« Tu le paieras toi-même », s'écria Barbrau, qui, d'ailleurs, continua : « Tu n'as qu'à rien dire, tout va se passer et personne n'en saura rien ».

La fille ignorait pourtant que le petit avait été étranglé. Quand, à l'hôpital de Dunkerque elle l'apprit, elle accusa son père.

Barbrau conteste les accusations de sa fille « Jamais, dit-il, je ne me suis opposé à son mariage avec Caty ».

Jamais non plus, il n'a vu l'enfant et c'est la raison pour laquelle il n'a pas pu l'étrangler (sic).

LES DEUX ACCUSÉS :
Valentine BARBRAU et son père Amand BARBRAU.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

DEUX DES AGRESSEURS DU NOTAIRE DE SAINT-ANTONIN ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS

Ils sont activement recherchés

Bordeaux, 9. — On nous annonce qu'au cours de la journée d'hier, différentes photographies anthropométriques ont été présentées à des témoins, notamment à la famille Dutemps et au garagiste de Saint-Antonin. Ils ont formellement reconnu deux des individus qui leur étaient présentés et que la police soupçonne d'avoir participé à l'affaire de Saint-Antonin, comme à celles de Réalmont et de Villefranche-de-Rouergue et de la Magistère.

On croit savoir que les Commissions rogatoires ont été envoyées par le magistrat instructeur dans différentes villes de la région où les individus soupçonnés sont susceptibles de s'être réfugiés.

Les « Gueules cassées » ont encaissé, hier, 14 millions au Pavillon de Flore

Le Colonel PICOT, Président des « Gueules Cassées », est allé toucher divers lots de la Loterie Nationale, ce matin, au Pavillon de Flore. Le total encaissé atteint la somme de 14 millions de francs. On sait que les billets gagnants avaient été vendus par dixièmes par les « Gueules Cassées ».

Voici le Colonel PICOT, accompagné de quelques « Gueules Cassées », sortant du Pavillon de Flore et montrant les quatorze millions.

LES REPROUVÉS avancent, dans les dunes du désert, sous l'accablant soleil d'Afrique.

Qui sont-ils, ces soldats ? Ce sont ceux qu'on appelle « LES JOYEUX », les chasseurs des Bataillons d'Afrique dont nos Lecteurs connaîtront la vie, les tares et aussi l'héroïsme en lisant bientôt notre nouveau roman-cinéma :

LES RÉPROUVÉS par André ARMANDY

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE